

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
		CALVADOS
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 8 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 29 mars 2024

Date d'affichage 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Françoise DUPARC et Cédric EVANO.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

Secrétaire de séance : Allan BERTU et Thierry RENOUF.

N° 2024-046 – CRÉDITS SCOLAIRES – ATTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé au conseil municipal de fixer, pour l'année 2024, les conditions d'attribution des crédits destinés aux écoles de la Ville d'Ifs.

La Ville souhaite maintenir son soutien financier dans les domaines suivants : fournitures scolaires, pharmacie, timbres, photocopieur, abonnement, sorties scolaires, achat de mobilier et de matériel divers.

En 2023, le crédit de fonctionnement par élève s'élevait à 50 € pour les écoles maternelles et élémentaires.

Pour 2024, il est proposé de maintenir ce montant de 50 € par élève.

L'attribution des crédits scolaires a fait l'objet d'un échange avec les directions des groupes scolaires.

Il convient de préciser que le soutien financier de la Ville d'Ifs reste supérieur à celui des communes voisines, marquant ainsi tout l'intérêt porté à l'éducation.

Les montants des autres crédits (transport, sorties scolaires, projet d'école, psychologue et investissement) sont maintenus à la même hauteur. Le montant des abonnements est inclus dans le crédit par élève.

En parallèle, des opérations d'investissement sont menées en faveur des établissements scolaires, en 2024 l'accent sera mis sur la sécurisation des sites avec notamment l'installation des visiophones.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer concernant l'attribution des crédits scolaires 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2015-037, en date du 30 mars 2015, relative à l'adoption du Projet Educatif Global (PEG) ;

VU l'avis de la commission « Petite Enfance et Education » réunie le 2 avril 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des crédits scolaires pour soutenir les écoles dans leur fonctionnement ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, avec **27 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO) :

ACCEPTE le principe d'attribution des crédits scolaires selon les modalités présentées ci-dessous pour l'année 2024 :

Nature du crédit	École maternelle	École élémentaire	Total
Fonctionnement : fournitures scolaires, maintenance photocopieur pharmacie, abonnement et timbres	50 € / élève (321 élèves)	50 € / élève (593 élèves)	45 700 €
Transports sorties scolaires	13 € / élève	13 € / élève	11 882 €
Abonnement internet	500 € / école	500 € / école	3 000 €
Adaptation scolaire	495 €		495 €
Psychologue	495 €		495 €
Projet d'école	100 € / classe		4 200 €
Investissement (achat de mobilier et matériel divers)	18 € par élève		16 452 €

Le montant des crédits par école est déterminé en fonction des effectifs au 30 novembre 2023 soit :

- Marie Curie : 278 élèves ;
- Paul Fort : 153 élèves ;
- Simone Veil élémentaire : 175 élèves ;
- Simone Veil maternelle : 89 élèves ;
- Jean Vilar élémentaire : 140 élèves ;
- Jean Vilar maternelle : 79 élèves.

Les investissements (ex : photocopieur ou ordinateur) doivent faire l'objet d'un accord préalable de la Ville d'Ifs.

S'ENGAGE à inscrire au budget 2024 les crédits nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 8 avril 2024

Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRÉ

Rendue exécutoire le : 10 avril 2024

Affichée le : 10 avril 2024

Acte à classer

2024-046

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-10T14-22-58.00 (MI252238681)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240410-2024-046-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Crédits scolaires - Attribution pour l'année 2024

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-046.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/04/24 à 14:10

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 10/04/24 à 14:22

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 14:29